

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

Annexe 1

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)

**42^e REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**
(Kigali, Rwanda, le 1^{er} août 2019)

SYMPOSIUM DE L'ANNEE 2018 SUR LE THEME :
**«DETERIORATION DES RELATIONS DES CORRESPONDANTS BANCAIRES ET FLUX DE
CAPITAUX ILLICITES : RISQUES ET DEFIS STRATEGIQUES POUR L'AFRIQUE»**
(Sharm El Sheikh, le 8 août 2018)

PROJET DE RAPPORT

1. INTRODUCTION

1.1. L'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a organisé son traditionnel Symposium annuel le 8 août 2018 à Sharm El Sheikh en Egypte, sur le thème «*Détérioration des relations des correspondants bancaires et flux de capitaux illicites : risques et défis stratégiques pour l'Afrique*», en prélude à la 41^e Réunion Ordinaire du Conseil des Gouverneurs, tenue le 9 août 2018.

1.2. Plus de deux cent cinquante (250) participants, dont des Gouverneurs et cadres supérieurs de trente-cinq (35) banques centrales, ainsi que de hauts responsables d'institutions partenaires, d'organisations régionales et internationales ont participé à la réunion pour échanger des points de vue, entre autres, sur les contraintes dans les relations des correspondants bancaires et l'importance des flux financiers illicites.

1.3. Les travaux ont été organisés sous forme de communications présentées par des personnes ressources suivies de discussions. Le rapport présente une synthèse des discours prononcés lors de la cérémonie d'ouverture, des communications des personnes ressources ainsi que des exposés des panélistes.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

2.1. La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre allocutions qui ont été prononcées respectivement par M. Tarek Amer, Vice-Président de l'ABCA, Gouverneur de la Central Bank of Egypt (CBE), Son Excellence, Prof. Victor Harison, Commissaire aux Affaires Economiques de la Commission de l'Union Africaine (CUA), M. Lesetja Kganyago, Président de l'ABCA, Gouverneur de la South African Reserve Bank (SARB) et son Excellence, Dr Mostafa Madbouly, Premier Ministre de la République Arabe d'Egypte, qui a officiellement ouvert les travaux.

2.2. Le Gouverneur Tarek Amer a manifesté un grand plaisir d'accueillir le Premier Ministre et tous les participants au symposium. Il a souligné que la réunion était une grande opportunité de discuter, de consulter et d'échanger des compétences et des expériences afin d'améliorer les performances des banques centrales. Il a indiqué que notre continent avait le droit de placer ses banques sur la voie des services bancaires intégrés et de définir les politiques qui contribuent le plus au développement dans son sens large et global, ainsi qu'à défendre les capacités économiques des peuples, dans un contexte marqué par de nombreux défis. Par conséquent, il a indiqué que les défis auxquels nous sommes confrontés en Afrique méritent d'être examinés lorsque les dirigeants et les décideurs se rencontrent.

2.3. Le Gouverneur de la CBE a relevé que les banques centrales, en particulier africaines, assument aujourd'hui des responsabilités, résultant des événements politiques internationaux et des conséquences de l'instabilité au Moyen-Orient, qui se répercutent directement sur la politique et stabilité monétaires. En outre, les banques centrales subissent les conséquences du poids des déficits budgétaires de nos pays et de l'accroissement des dépenses publiques qui a été provoquée par diverses raisons, notamment l'ouverture des marchés au cours des dernières décennies et l'évolution des modes de consommation, qui menacent la stabilité monétaire et poussent l'inflation vers des niveaux plus élevés, étant donné que l'inflation résulte des dépenses plutôt que des décisions monétaires nécessaires pour corriger les déséquilibres dans les structures de dépenses.

2.4. Dans ce contexte, M. Amer a noté que la décision politique prise par le Président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi de mettre en œuvre un programme de réforme est devenue inéluctable à la suite de la dégradation des indicateurs économiques, après des années de perturbations financières et monétaires.

2.5. Il a indiqué qu'un changement positif significatif au cours des trois dernières années a été noté, à la suite de ces décisions visant à remédier aux situations difficiles en Egypte. Les indicateurs et la situation économiques se sont améliorés. Les importants déficits de la balance des paiements et le chômage ont considérablement évolué.

2.6. Le Gouverneur Amer a noté que les banques centrales sont confrontées à des nombreux défis, résultant des conditions mondiales, des forces protectionnistes importantes et des politiques monétaires restrictives appliquées en Occident et qui ont affecté les marchés émergents. Ainsi, il a soutenu que les pays africains devaient prendre une position ferme en vue de relever ces défis. Il a ajouté que les Gouverneurs des banques centrales des pays africains ont échangé sur ces questions et ont convenu que les banques centrales ne peuvent pas progresser vers la stabilité si des politiques budgétaires visant à régler la question des déficits budgétaires ne sont pas menées.

2.7. Compte tenu des défis actuels, il a souligné la nécessité pour les pays africains d'apporter des changements dans les politiques précédemment conduites ainsi que les nombreux sujets et concepts avec lesquels nous vivons depuis des années, en particulier les dépenses privées et publiques.

2.8. Il a indiqué que l'inondation de nos marchés par des importations pouvant être produites localement, nous coûtent des centaines de milliards de dollars qui auraient pu être suffisants pour construire nos bases industrielle, agricole et technologique. Il a ajouté qu'en Égypte, l'approche économique à venir est de développer l'éducation, de renforcer les capacités humaines et de la recherche scientifique, afin de maximiser la productivité et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

2.9. Il a relevé que nos aspirations nécessitent des efforts constants et continus, car la seule voie pour atteindre le développement économique et protéger notre stabilité financière et économique est de travailler dur, de faire des efforts et de persévérer.

2.10. Avant de terminer son discours, le Gouverneur de la CBE a appelé les Gouverneurs des banques centrales africaines à travailler ensemble au cours des prochaines années, à déployer des efforts et à élaborer des politiques réalistes et intègres, indispensables pour jouir dans l'ensemble d'un avenir stable et sûr pour notre peuple, nos enfants et nos sociétés.

2.11. Enfin, il a souhaité une réunion fructueuse qui permettra d'atteindre tous les objectifs et un séjour agréable aux participants dans ce beau pays, notamment à Charm El-Cheikh et dans l'exceptionnelle péninsule du Sinaï.

2.12. A la suite de cette intervention, le Prof. Victor Harison, Commissaire aux Affaires Economiques de la CUA, a, au nom du Président de son Institution, Son Excellence Moussa Faki Mahamat, et en son nom propre, remercié les Autorités et le peuple de la République Arabe d'Egypte, pour l'accueil chaleureux et fraternel réservé à sa délégation ainsi qu'à lui-même. Il a également adressé ses remerciements aux membres de l'ABCA pour les excellentes dispositions prises pour assurer le succès de cet événement annuel.

2.13. Il a indiqué que bien que les pays africains aient fait preuve de résilience à la suite de l'effondrement des prix des produits de base, ils demeurent toutefois vulnérables aux chocs mondiaux et internes de 2016, qui ont contribué à ralentir le rythme de la croissance en Afrique. Il a relevé que le taux de croissance économique, estimé à 3,6% en 2017 et prévu à 4,1% en 2018 et 2019, reste faible et fragile.

2.14. Il a relevé que pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063, les pays africains doivent procéder à une transformation structurelle de leurs économies, notamment par le développement de l'industrialisation, des infrastructures et de l'énergie ainsi que des secteurs agricole et manufacturier et des services. Il a fait remarquer que le développement nécessite du financement, dont 130 milliards à 170 milliards par an pour les besoins d'infrastructures selon les nouvelles estimations de la Banque Africaine de Développement (BAD).

2.15. A cet égard, le Commissaire aux Affaires Economiques de la CUA a mis l'accent sur l'amélioration des ressources internes comme un levier indispensable pour les pays africains qui concentrent leurs efforts sur la transformation de leurs économies. Dans cette perspective, l'Union Africaine (UA) a retenu comme thème pour l'année 2018, « *Vaincre la corruption : une option durable de transformation de l'Afrique* ». Le choix de ce thème doit permettre d'amener le sujet

des Flux Financiers Illicites (FFI) au cœur des réflexions concertées entre les différents acteurs pour renforcer la coopération dans la lutte et adopter une démarche commune. Il a relevé que les FFI représentent plus de 50 milliards de dollars américains par an contre 29 milliards de dollars d'Aide Publique au Développement (APD) annuelle à destination de l'Afrique, selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ce qui constitue une source potentielle de mobilisation de ressources intérieures pour les pays africains.

2.16. Il a fait remarquer que la corruption et les flux financiers illicites accentuent la pauvreté et les inégalités, tout en nuisant au développement. Il a lancé un appel à l'UA, aux Etats membres et à toutes les parties prenantes, d'œuvrer ensemble pour vaincre ces fléaux. Il a fait état des principales recommandations formulées à l'issue des discussions de la session du Comité Technique Spécialisé (CTS) de l'UA, tenue en avril 2018, sur la « *Mobilisation des ressources domestiques : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites* », notamment :

2.16.1. la formulation de stratégies de renforcement des capacités avec une large participation des organes compétents, notamment pour renforcer leurs capacités dans l'utilisation des TIC en vue de la dématérialisation des procédures fiscales et administratives ;

2.16.2. la mise en place d'un instrument africain de partage des bonnes pratiques et un système pour le partage de données entre les systèmes douaniers et bancaires des Etats membres ;

2.16.3. l'harmonisation des procédures et méthodes douanières afin de produire des statistiques commerciales harmonisées.

2.17. A l'issue de la réunion du Groupe de travail sur les flux financiers illicites, tenue le 17 juillet 2018 à Addis-Abeba pour échanger sur la mise en œuvre pratique des recommandations du rapport du Groupe de haut niveau UA/CEA sur les flux financiers en provenance d'Afrique, il a été retenu le renforcement de la capacité institutionnelle et réglementaire des pays africains à lutter contre les flux illicites, l'intensification des plaidoyers pour les changements politiques au niveau national et continental et l'établissement d'un front uni mais multiforme pour traiter la complexité des flux financiers illicites du continent.

2.18. Toutefois, il a indiqué que beaucoup de défis restent à relever. A cet égard, il a mis l'accent sur l'importance des banques centrales africaines dans la lutte contre les flux financiers illicites, notamment en matière de supervision des banques et des institutions financières non bancaires ainsi que des transferts de capitaux.

2.19. Le Prof. Harison a indiqué que le marché africain constitue celui du futur, en liaison avec l'effet d'entraînement sur la demande de biens et services à plus forte valeur ajoutée, qui pourrait multiplier par sept la consommation de produits alimentaires transformés à forte valeur ajoutée d'ici 2040.

2.20. Toutefois, il a ajouté que la création d'un nouveau marché commun nécessite des mesures d'accompagnement dont la mise en place des institutions financières panafricaines, en vue d'assurer l'harmonisation des politiques monétaires et fiscales, et à terme, lancer une monnaie commune pour faciliter le commerce et le paiement des biens et services. A cet égard, il a relevé le rôle central de l'ABCA dans l'atteinte de cet objectif d'union monétaire.

2.21. Avant de terminer ses propos, il a donné des informations relatives aux développements afférents à la création de la Banque Centrale Africaine (BCA), notamment le recrutement des consultants devant travailler sur la mise en œuvre de la stratégie conjointe qui est en cours.

2.22. Dans ce contexte, il a indiqué que les discussions qui seront abordées au cours de ce symposium sur le thème « *Détérioration des relations de correspondants bancaires et flux financiers illicites : risques et défis stratégiques pour l'Afrique* » arrivaient à point nommé. Pour contourner les risques et relever les défis liés aux flux financiers illicites et créer les institutions financières panafricaines, il a indiqué que la CUA appelle à une étroite collaboration avec l'ABCA et assure qu'elle mettra tous les efforts à contribution de son côté pour consolider cette coopération.

2.23. Pour terminer, le Commissaire aux Affaires Economiques de la CUA a souhaité aux participants de fructueuses discussions pour les travaux du symposium.

2.24. Prenant la parole, le Gouverneur Lesetja Kganyago a d'abord remercié l'hôte, la Central Bank of Egypt, pour son accueil chaleureux et les excellentes dispositions prises. En sa qualité de Président de l'ABCA, il a souhaité la bienvenue à tous les participants au Symposium de l'année 2018 dans ce cadre magnifique, également connu sous le nom de «Perle de la mer rouge». Il a ajouté que le thème du symposium était très approprié et constituait une question prioritaire non seulement pour les décideurs africains, mais aussi pour la communauté internationale.

2.25. Il a relevé que la détérioration des relations de correspondance bancaire (RCB) au niveau mondial, qui fait partie de la tendance dite de «de-risking ou réduction du risque», et le problème des flux financiers illicites (FFI) ont fait l'objet d'une attention croissante de la part des organisations internationales et des organismes autonomes. Il a fait remarquer que l'accent est mis, de plus en plus, sur une meilleure compréhension des effets sur les marchés émergents et les économies en développement.

2.26. Le président de l'ABCA a indiqué qu'il est reconnu que la tendance à la réduction des risques est une question complexe motivée par divers facteurs, liés aux changements dans les modèles économiques des banques qui affectent les appétits pour les risques, à l'augmentation des coûts de mise en conformité, à la baisse de l'activité économique, aux sanctions et aux cadres réglementaires liés aux contrôles du blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme. Cette situation a amené les institutions financières internationales à mettre fin à ce qu'elles considèrent ou perçoivent comme des relations à haut risque avec la plupart des petites banques, qui jouent toutefois, un rôle important, en facilitant le développement des économies locales régionales.

2.27. Il a ajouté qu'il est bien reconnu que l'accès à un système financier international qui fonctionne bien aide les pays à se développer et à prospérer. L'impact négatif du de-risking, en particulier sur le continent africain et dans des régions plus touchées telles que l'Afrique subsaharienne, affecte la capacité de certains pays à développer le commerce international ainsi que les envois de fonds vers le continent.

2.28. Pour répondre aux préoccupations en matière de de-risking, les organisations internationales et les organismes autonomes ont entrepris plusieurs interventions à ce jour. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire aux niveaux national et international pour renforcer les objectifs de création d'une économie mondiale ouverte et inclusive qui profite à tous les pays.

2.29. Le Gouverneur de la SARB a indiqué que l'augmentation persistante des flux financiers illicites est un problème mondial qui nécessite des actions aussi bien de la part des pays d'origine que des pays bénéficiaires, y compris les centres financiers offshore. Selon l'étude réalisée en 2017 par l'Intégrité Financière Internationale, les flux financiers illicites restent très importants pour les pays en développement. Cette étude a révélé qu'entre 2005 et 2014, les FFI représentaient en moyenne entre 14,1% et 24,0% du commerce total des pays en développement. En outre, les flux financiers illicites en provenance des pays d'Afrique subsaharienne ont représenté entre 5,3% et 9,9% du commerce total en 2014, un ratio supérieur à celui de toute autre région sur le plan géographique.

2.30. Il a indiqué qu'il était agréable de noter que le Groupe de travail sur les flux financiers illicites, bras technique du Consortium pour l'étude des FFI en Afrique, a récemment annoncé avoir lancé la phase 2 des travaux du Consortium. Cela implique la mise en œuvre directe des recommandations émanant du panel de haut niveau présidé par Son Excellence Monsieur Thabo Mbeki, ex-Président de l'Afrique du Sud.

2.31. Afin d'améliorer le partage de l'information entre les superviseurs bancaires africains, la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA), Groupe Technique de l'ABCA, a récemment abordé, entre autres sujets pertinents, l'impact de la détérioration des relations de

correspondance bancaire sur le financement du commerce, confirmant une fois encore l'ampleur du problème.

2.32. Sur la base de quelques idées émanant de cet atelier, relatives à la manière d'aborder le phénomène du de-risking et des problèmes associés aux FFI, le Président de l'ABCA a d'abord conseillé d'accorder beaucoup plus d'attention au rôle de la proportionnalité et de la surveillance basée sur les risques. La proportionnalité traduit des règles plus simples et moins strictes. Il a indiqué que grâce à l'application de ces principes, il est possible de gérer, plutôt que d'éviter les risques liés aux relations de correspondance bancaire. Il a ajouté que le fait de combler les lacunes en matière de données et de veiller à ce que les cadres de suivi soient renforcés contribuera à éclairer les décisions en matière de réglementation conformes aux objectifs.

2.33. Deuxièmement, il a indiqué que les banques panafricaines jouent un rôle important dans l'intégration financière, l'inclusion, la stimulation de l'innovation, la concurrence et le développement en Afrique. Il a noté que ces banques pourraient potentiellement intervenir et développer des réseaux transfrontaliers pour régler les flux commerciaux dans les monnaies de réserve.

2.34. Troisièmement, il a souligné le rôle potentiel des opportunités d'innovation financière, telles que les crypto-actifs, qui pourraient améliorer le paysage financier au fil du temps, en supposant que nous puissions gérer le risque lié à cette innovation. Il a ajouté que la question fondamentale, toutefois, est que ces développements soient pris en compte de manière active, mais prudemment.

2.35. En conclusion, le Gouverneur Kganyago a encouragé les participants à partager, de façon permanente, leurs points de vue sur ces questions et développements avec les organisations internationales et les organismes de normalisation, car cela est essentiel pour bien comprendre l'impact véritable et réel du de-risking et des FFI qui sont indispensables pour élaborer les réponses appropriées aux défis politiques auxquels le continent est confronté. Il a recommandé la collaboration et l'harmonisation appropriée des cadres réglementaires afin d'améliorer la perception des risques de la communauté internationale en Afrique et les pratiques globales de gestion des risques des systèmes financiers africains.

2.36. M. Mostafa Madbouly, Premier Ministre de la République Arabe d'Egypte, a tout d'abord, au nom du Président de la République Arabe d'Egypte, le Président Abdel Fattah Al-Sissi, souhaité aux différentes délégations la bienvenue en Egypte. Il a indiqué que l'Egypte éprouve toujours le plaisir d'accueillir et que les réunions de l'ABCA sont des événements importants pour le continent africain, étant donné la qualité des institutions participantes et le nombre de pays africains représentés. Par ailleurs, il a indiqué que les réunions entre les banques centrales sont celles qui donnent l'opportunité de discuter de sujets relatifs aux problèmes économiques et financiers ainsi que de leur répercussion sur l'économie. A ce titre, il espère que cette réunion de l'ABCA puisse apporter des réponses concrètes à certains défis à relever en Afrique, notamment la question importante de la détérioration des relations entre les banques africaines et leurs correspondants à l'étranger.

2.37. Le Premier Ministre a également mis en exergue l'importance des flux financiers illicites en Afrique et a souligné la nécessité pour les pays africains de conjuguer leurs efforts de façon permanente, en vue de faire face à ces défis et permettre à l'Afrique d'occuper une place de choix sur la scène internationale.

2.38. M. Madbouly a relevé que le symposium est également une opportunité pour l'Egypte de partager ses expériences sur la question, en s'inspirant de l'évolution récente de sa propre situation économique et financière, marquée ces dernières années par la mise en œuvre de réformes importantes. Dans ce cadre, il a indiqué que trois ans plus tôt son pays faisait face à des défis liés à l'insuffisance de réserves de change. En réponse, le Gouvernement égyptien avait mené des réformes économiques structurelles visant la libéralisation du régime de change. Ces mesures se sont révélées salutaires car elles ont contribué à un relèvement de 100 milliards de dollar des réserves de change. Il a rappelé que le mois dernier, les réserves étaient estimées à 8 mois d'importation. En outre, il a noté que le secteur du tourisme connaît un dynamisme.

2.39. Dans cette perspective, il a relevé que l'Egypte essaie de maintenir des relations étroites avec les autres pays africains, visant à préserver une coopération fructueuse avec ces derniers, en vue de réaliser les aspirations du peuple africain.

2.40. Avant de terminer ses propos, le Premier Ministre a souhaité un plein succès aux activités de l'ABCA, tout en espérant que les échanges au cours du symposium déboucheront sur des recommandations pertinentes pour l'ensemble du continent africain. Enfin, il a déclaré ouvert le symposium.

3. EXPOSE LIMINAIRE DE DR. VERA SONGWE

3.1. Dr. Vera Songwe, Secrétaire Exécutive de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a remercié d'abord l'ABCA d'avoir invité la CEA aux discussions portant sur un sujet important pour le développement du continent. Après avoir exprimé sa profonde gratitude aux Gouverneurs de la SARB et de la CBE, elle a souligné le rôle important joué par les Gouverneurs. Ensuite, elle a axé son intervention sur les flux financiers illicites, les marchés financiers africains, l'intégration régionale et la question du de-risking ainsi que quelques recommandations.

3.2. Elle a relevé qu'avant la récente crise financière internationale, le taux de croissance économique en Afrique était élevé, s'établissant en moyenne à 5,7% par an sur la période allant de 2001 à 2008, avec des taux d'inflation faibles allant de 5% à 10% et un taux de pauvreté en baisse depuis les années 90.

3.3. Elle a affirmé que la crise financière a eu un impact sur les économies africaines, en particulier la baisse des flux commerciaux et des entrées de capitaux, la détérioration des réserves de change, l'augmentation des déficits des Gouvernements et des soldes globaux ainsi que les importants gaps de financement des moteurs de la croissance. Toutefois, l'Afrique a surmonté la crise avec une croissance du PIB importante, une demande élevée entraînant des termes de l'échange favorables, des investissements étrangers solides et une tendance à la hausse des envois de fonds des migrants.

3.4. Pour ce qui concerne les flux financiers illicites, la Secrétaire Exécutive de la CEA a indiqué que l'Afrique reste confrontée à de nombreux défis. Parmi ceux-ci, elle a cité la lutte contre les flux financiers illicites, où l'Afrique a perdu près de 1.400 milliards de dollars américains au cours des trois dernières décennies jusqu'en 2009. Elle a ajouté que la CEA a travaillé en collaboration avec l'ancien Président, Son Excellence Thabo Mbeki, dans le cadre de l'élaboration du rapport sur les flux financiers illicites et que le rapport faisait état de pertes, estimées en moyenne à 27 milliards de dollars américains par an entre 2005 et 2014, à travers des canaux non commerciaux et à 73 milliards de dollars américains à travers des facturations frauduleuses entre 2005 et 2015. Elle a révélé que la répartition géographique de la fuite des capitaux illicites était inégale, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale dépassant le reste des autres régions. Elle a indiqué que les flux financiers illicites concernent aussi bien le blanchiment des capitaux que la fraude fiscale, les erreurs dans la fixation des prix ainsi que les biens volés qui quittent le continent.

3.5. La Secrétaire Exécutive de la CEA a ensuite rappelé le rôle important joué par les banques centrales dans la réalisation d'une croissance forte de 7,0% en Afrique. Elle a mis l'accent sur le développement des marchés financiers africains, grâce à l'amélioration des fondamentaux macroéconomiques, à une stabilité politique accrue, aux prix élevés des produits de base et à la vigueur de la demande intérieure. L'approfondissement des marchés financiers contribuera à une augmentation des volumes de transactions et de la capitalisation des marchés boursiers, ce qui pourrait accroître les rendements. Elle a noté que les marchés obligataires en Afrique sont dominés par des titres publics à court terme avec une activité concentrée sur le marché primaire intérieur. Les conditions précaires entravent le développement et la croissance du marché privé de la dette.

Elle a ajouté que les marchés obligataires en Afrique se caractérisent également par une infrastructure de marché interne inefficace et un nombre de titres de créance nationaux détenus à l'étranger très faible.

3.6. Dr. Songwe estime que des marchés de dette intérieure profonds et performants jouent un rôle important dans le financement du développement de l'Afrique. À ce titre, les efforts devraient viser à résoudre les problèmes d'infrastructure de marché et de microstructure et à attirer davantage d'investissements sur les marchés obligataires nationaux, à travers des enchères/émissions de référence régulières et liquides, le développement d'instruments de maturité, la suppression des coûts de régulation liés aux émissions des entreprises et la promotion de l'industrie et de l'épargne intérieure.

3.7. Elle a rappelé que le secteur du capital-investissement en Afrique s'est développé ces dernières années avec l'entrée de nouveaux capitaux sur le continent. La question des obstacles traditionnels tels que les marchés financiers peu développés, l'instabilité politique et la fragmentation de l'économie est en train d'être prise en charge.

3.8. En outre, la Secrétaire Exécutive de la CEA a indiqué que l'intégration régionale est vitale pour l'Afrique, car elle offre des avantages et des possibilités en terme de croissance, de transformation structurelle et de marchés performants et intégrés. À cet égard, 44 pays africains ont signé l'Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECA), ce qui constitue une étape importante vers le renforcement du commerce intra-africain et la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), sans laisser personne pour compte. Les gains à long terme sont estimés à environ 16 milliards de dollars américains par an, une fois tous les droits supprimés, sur la base d'une augmentation attendue du commerce intra-africain d'environ 30%, ce qui contribuera à la transformation structurelle, à la rentabilité des investissements, à l'efficacité accrue des entreprises locales et à une expansion de l'emploi.

3.9. S'agissant de la question du de-risking, Dr. Songwe a relevé qu'un nombre croissant de grandes banques internationales faisaient état de la détérioration de leurs relations avec leurs correspondants, soit plus de 70% des banques dans le monde. Elle a soutenu que ce phénomène est lié aux préoccupations, à l'échelle internationale, de nombreuses banques relatives aux risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de coûts des opérations, liés aux exigences réglementaires. Toutefois, elle a relevé une inégale répartition du problème du de-risking en Afrique. Les changements dans le nombre de relations actives de correspondants bancaires ont été significatifs pour de nombreux pays africains, en particulier pour le Soudan (environ -40%), Madagascar (environ -30%), la Libye (environ -27%), l'Érythrée (environ -25%) et le Zimbabwe (environ -18%) entre 2012 et 2016 .

3.10. Elle a indiqué que le phénomène du de-risking a des impacts sur les économies africaines aussi bien au niveau local / régional qu'au niveau économique et social. Au niveau des banques locales / régionales, elle a relevé la concentration des relations dans les petites institutions financières, l'augmentation des coûts des fonds / transactions, les problèmes de conformité et de réglementation ainsi que les contraintes de capacité. Sur le plan économique et social, elle a noté l'efficacité réduite du système bancaire national, les effets négatifs sur l'inclusion financière, le niveau faible des exportations et des importations, la perte d'Investissements Directs Etrangers (IDE) et des envois de fonds et les menaces liées à la réduction de la pauvreté, ainsi que la multiplication des systèmes financiers informels et l'augmentation des transactions illicites.

3.11. Afin d'atténuer les risques et les effets négatifs du problème de de-risking, Dr. Songwe a recommandé diverses initiatives visant à mettre un terme aux flux financiers illicites. Ces initiatives incluent le développement de plates-formes de base de données de conformité et d'identification des entités juridiques, la création d'agences de notation nationales et régionales, le développement et le renforcement de plates-formes efficaces de partage d'informations, la promotion de l'innovation et des développements technologiques, le renforcement du cadre réglementaire et juridique et le plaidoyer en faveur d'une plus grande harmonisation des réglementations entre les juridictions et les banques transfrontalières.

3.12. Concernant la création d'une agence de notation africaine, elle a indiqué qu'elle aiderait à élargir la portée et la couverture de la notation, faciliterait une analyse approfondie des pays et des régions et une publication en temps réel des notations de pays. Cela contribuera également à renforcer la confiance des investisseurs, à approfondir la compréhension locale des risques pays et à atténuer ces risques souverains, de crédit, de marché et opérationnels. Une agence de notation africaine analyserait en profondeur les transactions et les activités de bilan d'un grand nombre de sociétés sur le continent. Etant donné la nature du marché, les émetteurs et les investisseurs attachent une grande importance à la réputation et à l'expertise des agences de notation. Toutefois, la création d'une agence de notation à l'échelle africaine nécessite de trouver le modèle économique et la méthodologie appropriés.

3.13. En conclusion, Dr. Songwe a indiqué que les banques centrales africaines doivent s'entendre sur le modèle économique d'une telle agence, en vue d'assurer sa transparence.

4. PREMIERE SESSION

4.1. Introduction

4.1.1. Cette session a été présidée par M. Mohamed Loukal, Gouverneur de la Banque d'Algérie. Elle a porté sur le thème "*Détérioration des relations avec les correspondants bancaires et émergence éventuelle de secteurs financiers clandestins dans les pays en développement*", présenté par M. David Robinson, Directeur Adjoint du FMI / AFR et M. Gilles Noblet, Conseiller Principal en Relations internationales et européennes à la Banque Centrale Européenne (BCE).

4.2. Synthèse de la communication

4.2.1. La communication de M. Robinson a porté sur la détérioration des relations des correspondants bancaires (RCB), la principale cause de ce phénomène et quelques solutions pour y faire face.

4.2.2. Il a noté que les RCB continuent de se détériorer mais pas dans toutes les régions du monde. Il a indiqué que le nombre de contreparties actives (pays) varie d'une région à l'autre. En Afrique, le nombre a diminué respectivement d'environ 10% et 2% entre janvier 2011 et juin 2017 et entre décembre 2016 à juin 2017. Toutefois, la situation peut varier d'un pays à l'autre. Par exemple, la situation s'est aggravée au Soudan du Sud et en République centrafricaine, tandis qu'elle s'est améliorée en Tanzanie et en Zambie.

4.2.3. Il a mis en évidence deux principales causes profondes de la détérioration des relations de correspondance bancaire, à savoir la rentabilité et les risques. En ce qui concerne la rentabilité, M. Robinson a indiqué que le volume élevé, le faible rendement et les activités de bilan à forte intensité rendent l'activité de correspondance bancaire moins attrayante. Il a également relevé que l'augmentation des coûts de mise en conformité et le coût des mesures visant à se prémunir contre les cyber-risques réduisent les marges bénéficiaires. Il a indiqué que les causes liées à l'évaluation des risques concernent la clarté et la cohérence des attentes réglementaires, la mise en œuvre appropriée de l'approche basée sur les risques LBC / FT, les mesures coercitives de mise en œuvre, la qualité et la rapidité des informations fournies par les banques interrogées, et la protection des données et les exigences de confidentialité.

4.2.4. Il a indiqué que pour faciliter la recherche de solutions, la source de la baisse des relations de correspondance bancaire devrait être traitée. À cet égard, il est nécessaire de renforcer les régimes de LBC / FT et la supervision bancaire et de développer des réponses régionales ainsi que le dialogue avec toutes les parties. Des pays spécifiques (Angola, Guatemala et Jamaïque) confrontés aux pressions des correspondants bancaires pourraient bénéficier d'une assistance technique appropriée du FMI et d'autres institutions.

4.2.5. En 2017, les mesures stratégiques prises au Liberia visaient notamment à renforcer la législation en matière d'infractions et à redoubler d'efforts pour faciliter les condamnations pour blanchiment de capitaux, et à incorporer dans le cadre juridique de la LBC / FT des pouvoirs permettant aux forces de l'ordre d'identifier et de rechercher les biens susceptibles de confiscation ou soupçonnés d'origine criminelle. Au Cap Vert, les recommandations stratégiques formulées en 2018 visent à améliorer la capacité de gestion des risques domestiques et l'environnement réglementaire, ainsi que le partage d'informations et la communication entre les banques internationales et les banques interrogées. En Gambie, les mesures stratégiques recommandées en 2018 comprennent la lutte contre des risques spécifiques tels que le lien poussé entre les banques souveraines et la forte probabilité de survenance de chocs budgétaires, y compris la question de la faible gestion des risques dans les filiales de banques étrangères.

4.2.6. Au cours d'un atelier de haut niveau sur les solutions au retrait des RCB dans la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), tenu en mai 2018 à Pretoria, des solutions ont été proposées aux parties prenantes, y compris le secteur bancaire et les autorités de réglementation. Pour ce qui concerne le secteur industriel, quatre catégories de propositions ont été examinées. Le premier concerne les initiatives visant à réduire les coûts de mise en conformité et la rentabilité. Ces initiatives visent notamment à consolider les flux de transactions, à mettre en pratique le concept « connaître son client » et à utiliser les référentiels d'information centralisés, à l'aide de Fintech et de l'identificateur d'entité légale, tout en améliorant la qualité des informations contenues dans les messages liés au paiement.

4.2.7. La seconde est liée aux initiatives visant à mesurer la capacité des banques à évaluer et gérer les risques liés à la RCB, en éliminant les obstacles liés au partage d'informations, en réévaluant la soutenabilité de certains secteurs d'activité et la durabilité des produits et en développant des solutions de client à client. Les initiatives concernent également les audits de tiers (banques et opérateurs de transfert d'argent), en vue d'améliorer la diffusion et la communication entre les banques ainsi que les banques correspondantes internationales afin de fournir une assistance technique et une formation. La troisième catégorie de solutions pour le secteur bancaire concerne des solutions alternatives visant à établir des RCB de substitution, en passant aux RCB dans d'autres devises, et aux nouvelles technologies comme les plates-formes de paiement mobiles ainsi qu'à la technologie Fintech comme les blockchain. La quatrième proposition concerne les solutions régionales sectorielles, visant à consolider à la fois le secteur bancaire régional et la supervision et la réglementation de la LBC / FT. Il s'agit également de mettre en place un référentiel d'information régional et d'utiliser un système régional de paiement et de compensation.

4.2.8. En outre, d'autres solutions clés devant être portées par le secteur bancaire sont relatives au renforcement des capacités des banques concernées à gérer les risques, au recours possible d'une banque intermédiaire pour fournir des services "en aval", tout en garantissant une conformité stricte, et facilitant la fourniture de services de formations d'assistance techniques aux banques correspondantes. Des solutions technologiques clés pourraient être utilisées pour faciliter le partage d'informations et fournir des mécanismes de paiement alternatifs (par exemple, paiement mobile) ainsi que des systèmes de paiement et de compensation régionaux.

4.2.9. Au niveau réglementaire, il s'agit du renforcement des cadres juridique, réglementaire et de surveillance, y compris pour la LBC / FT, le renforcement de la communication et des efforts concertés au niveau régional pour impliquer les banques correspondantes et leurs régulateurs. La mise en place de systèmes de compensation régionaux et de banques régionales, ainsi que la fourniture d'une assistance technique et d'une formation, en particulier aux plus petites juridictions, font également partie des solutions de régulation.

4.2.10. Pour terminer, M. Robinson a souligné que les tendances actuelles en matière de RCB suggèrent que la baisse de celles-ci se poursuit et que les impacts macroéconomiques potentiels négatifs nécessitent une attention particulière. Les facteurs de pression de la RCB restent les mêmes, à savoir le manque de clarté concernant les attentes en matière de réglementation, la faiblesse du cadre de réglementation et de surveillance lié la LBC / FT. En outre, certains problèmes

d'intégrité financière, tels que la corruption, la transparence et les sanctions ont récemment mérité plus d'attention.

4.2.11. Dans sa communication, M. Noblet a mis l'accent sur deux principaux axes, à savoir les moyens de préserver la détérioration des RCB et les implications de ce phénomène sur le système financier.

4.2.12. Il a fait remarquer que les initiatives visant à adopter des mesures pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBT/FT) engendrent des coûts pour les banques, ce qui les amène à revoir leur tarification, en vue de se conformer à la réglementation.

4.2.13. Il a fait état de la création, en 2011, d'un service de renseignement dont le rôle est de s'assurer que les conditions sont remplies pour prendre en compte les aspects réglementaires en matière de LBC/FT. De façon générale, les banques centrales africaines ont, au niveau national, mis en place un mécanisme visant à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il a indiqué que toutes ces initiatives ont marqué le début de la lutte contre les crimes financiers en Afrique. A cet égard, la mise en place d'un cadre juridique, impliquant le secteur privé, est devenue une nécessité.

4.2.14. Plusieurs mesures ont été prises, notamment le mécanisme pour le suivi de la mise en place des dispositifs réglementaires de LBC/FT. Il s'agit de s'assurer du respect de ces mesures par toutes les banques car elles devraient respecter les politiques de base menées par les autorités de régulation dans les pays africains.

4.2.15. Il a relevé que les pays africains font face à des défis au regard des standards internationaux à mettre en œuvre au niveau national. Le secteur financier est censé soutenir les autorités à cet effet.

4.2.16. Prenant l'exemple de Malte et de la Lituanie, il a indiqué que ces pays ont connu beaucoup de problèmes de blanchiment de capitaux, conduisant à d'énormes difficultés d'accès aux devises en dollar par certaines banques dans ces pays pour rembourser leurs dettes en dollar, en relation avec la perte de certains correspondants bancaires. Dans ces conditions, il a mis l'accent sur l'importance du rôle de la banque centrale dans la fourniture des ressources nécessaires.

4.2.17. En Europe, il a fait état de réglementations qui obligent les banques à appliquer les mesures sur la LCB/FT. Il a également indiqué que certaines dispositions permettaient d'évaluer les pays, en identifiant ceux qui étaient exposés à des risques plus élevés. A cet égard, une entité dénommée « Comité d'Expert du Conseil de l'Europe » a été mise en place pour évaluer les mesures prises par les juridictions pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De nouveaux centres de LBC/FT ont été créés en Europe en vue de renforcer le mécanisme de contrôle. A la BCE, des changements ont été opérés en vue de faciliter l'accès à toutes les informations. Dans ce cadre, un mécanisme de contrôle unique a été publié en mars 2018 pour permettre aux superviseurs de mieux assurer leur mission.

4.2.18. Par ailleurs, après avoir relevé l'importance de la lutte au niveau national, il a invité les Etats à coordonner leurs efforts, en vue de donner plus d'efficacité à leurs actions. Il a ajouté que les cellules de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme devraient être en mesure d'identifier les défis à relever et de les analyser. Les banques centrales devraient mettre en place les cadres de surveillance au plan réglementaire et les banques, quant à elles, devraient mettre l'accent sur le renforcement de leur dispositif de contrôle, avec l'assistance technique du FMI. Dans ce cadre, cette dernière a publié un guide sur le concept de « connaître son client » qui pourrait être utilisé dans le cadre de LBC/FT.

4.2.19. M. Noblet a indiqué que les mesures visant à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme devraient être adoptées par toutes les banques pour permettre aux banques centrales d'assurer la protection du système financier.

4.2.20. Pour terminer, il a rappelé que la BCE a établi des relations avec l'ABCA, qui pourraient permettre aux deux parties de conjuguer leurs efforts, tout en tirant profit des expériences mutuelles.

4.3. Synthèse des discussions du panel

4.3.1. Après les présentations, le panel composé de Dr. Ernest Kwamina Yedu Addison, Gouverneur de la Bank of Ghana (BoG), de Dr. Patrick Njoroge, Gouverneur de la Central Bank of Kenya (CBK) et de M. Majozi Vincent Sithole, Gouverneur de la Central Bank of Eswatini, a évoqué les points suivants :

4.3.1.1. les panélistes ont noté que la perte des relations avec les correspondants bancaires ont affecté le commerce, les envois de fonds et le système bancaire national, en le rendant moins efficace ainsi que les solutions visant à limiter son impact. À cet égard, les panélistes ont appelé à conjuguer leurs efforts pour résoudre ce problème.

4.3.1.2. les principales causes sont la non-conformité aux standards internationaux et les préoccupations liées à la gestion des risques par les banques internationales correspondantes.

4.3.1.3. prenant l'exemple de l'expérience de la Ghana International Bank, basée au Royaume Uni, les panélistes ont fait état des difficultés rencontrées par cette banque dans l'exécution de sa mission relative à l'identification des détenteurs de comptes, demandée par l'autorité de régulation, en vue de mieux retracer l'origine des fonds. Dans le but de se conformer aux normes internationales, les banques ghanéennes ont uni leurs forces pour définir les approches et les moyens de faciliter la mise en conformité ;

4.3.1.4. les panélistes ont mis l'accent sur la nécessité d'une coordination des banques à l'échelle régionale en vue d'une consolidation du système financier ;

4.3.1.5. ils ont également relevé que le problème de la détérioration des relations avec les correspondants bancaires est préoccupant et que des solutions devraient y être apportées. Dans ce cadre, ils ont appelé à la consolidation des initiatives en matière de relations financières internationales, en vue de faciliter les transactions financières. Ils ont mis l'accent sur les initiatives visant à rendre le système financier robuste à l'échelle régionale et internationale. Dans cette perspective, ils ont souhaité que les informations soient agrégées, tout en facilitant leur partage, à travers une collaboration au niveau régional. Ils ont invité les Gouverneurs à renforcer la collaboration entre eux, en allant au-delà des frontières ;

4.3.1.6. les panélistes ont indiqué que les informations financières provenant souvent des banques centrales, il serait nécessaire d'avoir une interconnexion pour faciliter leur partage. Ils ont recommandé la prévention face aux problèmes, en vue de les anticiper et de limiter les perspectives de leur survenance. Toutefois, ils ont relevé l'existence de problème de confiance et de crédibilité entre les acteurs ;

4.3.1.7. les panélistes, après avoir également relevé l'importance du sujet, ont fait état de la richesse des présentations précédentes qui ont permis de mieux comprendre le problème de la détérioration des relations de correspondance bancaire, les causes et les conséquences ainsi que les solutions ;

4.3.1.8. s'agissant des solutions, ils ont souligné la réduction de la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'extérieur, tout en favorisant le commerce entre les pays africains. Ils ont également relevé l'importance des Fintech et la nécessité de renforcement des capacités ainsi que le développement des investissements dans les services financiers, en vue de traiter les problèmes auxquels l'Afrique est confrontée ;

4.3.1.9. par ailleurs, les panélistes ont relevé qu'un correspondant bancaire peut rejeter une transaction d'une banque donnée sur la base des informations dont elle dispose, alors que dans le même temps, une autre banque correspondante peut accepter les transactions de cette même banque. Pour éviter cette situation, il a mis l'accent sur la nécessité de collaboration à l'échelle

continentale entre les acteurs du système financier, de sorte à assurer une diffusion des informations détenues sur les banques ;

4.3.1.10. les panélistes ont regretté l'interruption des relations de correspondance bancaire sans laisser la possibilité de négociations. Ils ont appelé les banques correspondantes à plus de communication, en vue de favoriser le dialogue entre partenaires. Les panélistes ont également souligné la nécessité de mettre en place un plan d'urgence pour prévenir l'arrêt des relations de correspondance bancaire ;

4.3.1.11. les panélistes ont indiqué que des solutions devraient être mises en œuvre pour atténuer les risques et les conséquences des pertes des RCB, notamment les pertes financières et l'utilisation de canaux clandestins.

4.3.2. Tirant les conclusions de cette session, le Gouverneur de la Banque d'Algérie a indiqué que le problème de la perte des correspondants bancaires constitue une préoccupation majeure pour les pays africains, au regard de son impact sur nos économies. Pour faire face à ce problème, il a mis l'accent sur les défis à relever, notamment le renforcement des capacités des pays africains, à travers si possible, une assistance technique aux pays touchés par le problème du de-risking. S'agissant des flux financiers illicites, il a invité les Etats africains à lutter contre ce phénomène qui est également une des principales causes de la détérioration des RCB. Pour terminer, il a appelé à une collaboration entre les pays africains en vue de faciliter les échanges d'informations financières.

5. DEUXIEME SESSION

5.1. Introduction

5.1.1. Cette session a été présidée par Dr. Patrick Saidu Conteh, Gouverneur de la Bank of Sierra Leone. Elle a eu pour thème «*Les flux de capitaux illicites en Afrique : défis et implications stratégiques pour les pays africains*», présenté par Mme Francisca Fernando, Conseillère en Affaires Juridiques au Fonds Monétaire International (FMI), et M. Lawrence M. Sweet, Vice-Président Principal à la FRBNY et membre de la Commission des Infrastructures de Paiements et de Marché (CIPM) / Banque de Règlements Internationaux (BRI). Les panélistes comprenaient la Central Bank of Nigeria, la Banque Centrale du Congo et la Banky Foiben'I Madagasikara.

5.2. Synthèse de la communication

5.2.1. La présentation de Mme Fernando a porté sur le contexte des flux de capitaux illicites en Afrique, les défis et les travaux du FMI sur le sujet ainsi que les recommandations.

5.2.2. Après avoir rappelé que le FMI vise à promouvoir la coopération monétaire et financière internationale en vue de contribuer à la promotion des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, donner accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, Mme Fernando a indiqué que l'objectif est de réduire significativement d'ici 2030 les flux financiers et d'armes illicites, en vue de renforcer la reprise et la restitution des biens volés pour lutter contre toutes les formes de crime organisé.

5.2.3. Définissant le concept de flux financiers illicites, elle a fait remarquer qu'il n'existait pas de définition précise des flux financiers illicites. Elle les a définis comme des fonds provenant d'actes illégaux, des fonds transférés par des moyens illégaux ou des fonds utilisés à des fins illégales. Elle a également considéré que le blanchiment de capitaux est lié à tous les fonds provenant d'activités criminelles et de financement du terrorisme et à tous les fonds utilisés pour financer des activités terroristes. Mme Fernando a ajouté que le BC / FT ont un impact sur la stabilité financière et économique, le développement et l'inclusion financière, la stabilité politique ainsi que sur le fonctionnement efficace du système monétaire international.

5.2.4. Dans le cadre de la LBC / FT, Mme Fernando a rappelé les recommandations et la méthodologie du GAFI 2012 qui appliquent une approche fondée sur le risque et mettent l'accent sur l'efficacité. Ces recommandations et méthodologies sont basées sur la compréhension des risques, la mise en œuvre de politiques et la coordination nationale, la prise de mesures préventives, la promotion de la transparence des personnes morales, la réalisation d'enquêtes et de poursuites en matière de BC / FT, l'encouragement de la coopération internationale ainsi que la confiscation et le recouvrement des biens. L'exécution et le respect de ces normes commandent que les pays prennent des dispositions non seulement au niveau du secteur bancaire, mais également au niveau d'autres acteurs, tels que les commerçants.

5.2.5. Elle a relevé que les pays africains sont confrontés à de nombreux défis, au regard du faible niveau d'efficacité enregistré dans la mise en œuvre des mesures relatives à la LCB/FT. Pour empêcher l'approvisionnement et la facilitation des flux financiers illicites, il conviendrait de lutter contre la corruption d'agents publics étrangers, la dissimulation des produits de la corruption et de résoudre la question transnationale de la corruption. Elle a souligné par ailleurs que les flux financiers illicites, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, sont les principaux facteurs de pression sur les relations de correspondance bancaire, qui entraînent leur détérioration. Elle a ajouté que les défis à relever sont liés à la capacité des banques à gérer les risques et aux coûts de mise en conformité à la LCB/FT.

5.2.6. Le passage des flux financiers illicites dans le système financier comme les Fintech présente également des risques, tels que l'anonymat des crypto-monnaies (bitcoin par exemple), les canaux hors du secteur financier/ réglementé. Toutefois, les Fintechs peuvent également représenter des solutions possibles pour la LCB/FT.

5.2.7. Concernant les travaux du FMI, Mme Fernando a cité des exemples de recommandations en matière de LBC / FT du Fonds dans certains pays africains, tels que le rapport du personnel 2016 au Nigeria, le projet CD au Soudan, le programme de facilités de crédit en 2016 en Madagascar, le PESF en 2014 en Afrique du Sud et le rapport du personnel de 2017 de l'UEMOA.

5.2.8. Au Nigeria, le rapport du personnel de 2016 a recommandé de prendre des mesures pour lutter contre le vol et la corruption dans le secteur pétrolier et de renforcer le cadre réglementaire de la LBC / FT dans ce secteur, tout en améliorant sa transparence et son intégrité. Au Soudan, le projet CD prône la nécessité de développer le cadre légal de LCB/FT et de renforcer les capacités de la cellule de renseignement financier ainsi que celles de la Central Bank of Sudan afin de pouvoir mener une surveillance en matière de LBC / FT. A Madagascar, le programme élargi de la facilité de crédit de 2016 a recommandé de renforcer la collecte, l'administration et la gestion des actifs saisis à la suite d'enquêtes liées à la corruption, aux détournements de fonds, au BC / FT ou aux activités criminelles internationales organisées. En Afrique du Sud, le Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) de 2014 visait à remédier aux dernières lacunes juridiques du régime de LBC / FT et à effectuer une évaluation des risques au niveau national, tout en continuant d'intensifier les efforts de supervision. Dans l'UEMOA, il est nécessaire de renforcer la supervision de la LBC / FT et de prévoir des sanctions dissuasives en cas de non-respect des mesures préventives prises à l'égard des personnes politiquement exposées au niveau national.

5.2.9. Dans le domaine de la gouvernance, les travaux du Fonds invitent ses membres à se porter volontaires pour se doter de leurs propres cadres juridiques et institutionnels, évalués dans le cadre de la surveillance bilatérale afin de déterminer s'ils criminalisent et poursuivent la corruption d'agents publics étrangers et s'ils disposent d'un cadre de LBC / FT efficace, conçu pour empêcher les fonctionnaires étrangers de dissimuler les produits de la corruption.

5.2.10. S'agissant de la transparence des entités, les travaux du FMI comprennent des recherches sur la transparence des entités confrontées à des défis et meilleures pratiques liés à la transparence des personnes morales (par exemple les entreprises) et aux dispositions (par exemple, les trusts), ainsi que des modules de publication et d'assistance technique pour les membres du Fonds.

5.2.11. Elle a fait état d'autres études menées sur la transparence, notamment au Royaume Uni et aux Seychelles. Dans le premier pays, il s'agit du rapport du PESF de 2016 et celui du personnel

de 2017, qui recommandent l'enregistrement de personnes ayant un contrôle significatif sur des personnes morales et d'autres mesures permettant un accès rapide à des informations exactes sur la propriété réelle. Aux Seychelles, une étude sur l'instrument de coordination stratégique en 2017 préconisait le renforcement du cadre juridique de la LBC / FT, en particulier en ce qui concerne les mesures de transparence des entités.

5.2.12. Par ailleurs, les travaux du FMI ont porté sur les services des correspondants bancaires en vue de faire face aux pressions sur les Relations de Correspondance Bancaire (RCB) en Afrique, notamment en Angola, au Cap Vert, en Djibouti, en Guinée, à Madagascar, aux Seychelles, au Soudan, en Tanzanie et au Zimbabwe. Ceux-ci ont également concerné l'assistance technique, telle que le diagnostic des RCB et la LBC/FT en Angola et le cadre de suivi des RCB aux Seychelles.

5.2.13. Sur le plan des Fintech, le Fonds a mené des travaux visant à mieux comprendre les nouveaux défis et opportunités avec les Fintech. Il s'agit d'organiser des réunions en vue de la coopération, de faciliter le dialogue et encourager le partage de connaissances, des orientations sur les principes de supervision et le développement des capacités pour les membres peu préparés.

5.2.14. Pour terminer ses propos, Mme Fernando a plaidé pour des actions collectives et coordonnées par toutes les parties prenantes, en concentrant les efforts sur le renforcement et la mise en œuvre efficace de cadres de LBC/FT, et en faisant une veille sur les risques émergents comme par exemple les RCB et les Fintech.

5.2.15. La communication de M. Sweet a porté sur une synthèse du rapport de la Commission des Infrastructures de Paiements et de Marché (CIPM) de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sur la "Réduction du risque de fraude sur les paiements de gros, liés à la sécurité des terminaux", publié en mai 2018. Il a articulé son exposé autour des principaux défis relevés par le rapport, des stratégies déclinées par la CIPM, des prochaines étapes déclinées par la Commission et des potentiels sujets de discussion avec l'ABCA.

5.2.16. Dès l'entame de son exposé, M. Sweet a indiqué que la mise en place du Groupe de travail sur la sécurité des paiements de gros de la CIPM avait été annoncée en septembre 2016 pour examiner et corriger les vulnérabilités systémiques plus générales liées à la sécurité des terminaux, en relation avec les événements survenus à la Bangladesh Bank¹ (BB) et d'autres cas d'importance majeure. Cette initiative était motivée par les préoccupations de la banque centrale quant à la stabilité du système financier et aux rôles de la BRI en tant qu'opérateur, contrôleur, superviseurs et participants à l'écosystème des paiements de gros.

5.2.17. Le premier bilan fait par les membres de la CIPM a révélé des lacunes dans les connaissances, des incohérences dans les approches et des possibilités importantes de réduction du risque de fraude liée aux paiements de gros. Par exemple, de nombreux opérateurs n'avaient pas défini clairement les exigences des participants en matière de prévention, de détection et de réponses aux fraudes réelles, tentées ou suspectées. Même lorsque les exigences étaient définies, beaucoup n'exigeaient pas une évaluation ou une confirmation du respect. L'inventaire et l'engagement de l'industrie ont mis en évidence la nécessité d'une action urgente pour renforcer la sécurité des terminaux. En septembre 2017, une consultation publique sur la stratégie proposée par la CIPM a eu lieu et le rapport final et la stratégie de la CIPM ont été publiés en mai 2018.

5.2.18. M. Sweet a souligné que la fraude sur les paiements de gros est sophistiquée et en évolution. Cette situation reflète à la fois les acteurs et les activités criminels et parrainés par l'État, car chaque participant ou «terminal» d'un système de paiement ou d'un réseau de messagerie de paiement est fortement incité à prévenir la fraude. En tant que gardiens des réserves de nos pays, y compris les banques centrales, la BRI devrait prévenir les pertes financières individuelles et les risques de réputation.

^{1/} La Bangladesh Bank est un participant ou un terminal du réseau de messagerie de paiement SWIFT.

5.2.19. Toutefois, l'interconnexion crée également un risque systémique potentiel et les violations individuelles peuvent nuire à la confiance dans l'intégrité du système. Il a ajouté que les réponses défensives peuvent conduire à un blocage et à une réduction de la liquidité du marché. En outre, une accumulation importante et soudaine de paiements non réglés pourrait déclencher une instabilité du système financier et entraver l'activité économique. Les opérateurs ne peuvent pas résoudre seuls ce problème, pas plus que les participants individuels. La réponse nécessite une stratégie globale et une action coordonnée de la part de toutes les parties prenantes pour «internaliser» ces «externalités» au niveau du système, en vue de trouver des solutions efficaces et moins coûteuses.

5.2.20. Dans son rapport, la CIPM a proposé les sept éléments de stratégie suivants :

5.2.20.1. identifier et comprendre la gamme de risques pour garantir que les opérateurs et les participants comprennent leurs risques individuels et collectifs de perte de confiance dans l'intégrité du système de paiement de gros ;

5.2.20.2. définir les exigences de sécurité des terminaux pour identifier et corriger les lacunes éventuelles en matière de prévention, de détection et de réponse ;

5.2.20.3. promouvoir l'adhésion afin de fournir des incitations et la confiance dans le respect des critères ;

5.2.20.4. fournir et utiliser des informations et des outils pour améliorer la prévention et la détection afin de renforcer les capacités actuelles des opérateurs et des participants ;

5.2.20.5. réagir rapidement à d'éventuelles fraudes pour s'assurer que les participants et les opérateurs savent les personnes à contacter et la manière de réagir ;

5.2.20.6. soutenir la formation continue, la sensibilisation et le partage d'informations afin de promouvoir la collaboration entre opérateurs et participants sur les procédures, les processus et les ressources ;

5.2.20.7. apprendre, évaluer et coordonner pour surveiller et suivre les risques en constante évolution.

5.2.21. M. Sweet a indiqué que la CIPM reconnaît que des différences importantes entre les systèmes de paiement et les réseaux de messagerie doivent être prises en compte. Celles-ci comprennent les structures et contraintes juridiques, réglementaires, opérationnelles et technologiques sous lesquelles elles opèrent. Les sept éléments sont donc flexibles et décrivent ce qui doit être réalisé tout en permettant une certaine souplesse pour déterminer la meilleure façon de le faire compte tenu du caractère unique de chaque système, réseau et juridiction. Le rapport fournit des exemples pratiques et non normatifs de points à prendre en compte lors de la mise en œuvre de la stratégie. Mais la flexibilité ne constitue pas une excuse pour l'inaction ou la lenteur des progrès.

5.2.22. Il a noté que les principaux objectifs de la stratégie de la CIPM sont d'encourager et de concentrer les efforts de l'industrie visant à réduire le risque de fraude sur les paiements de gros et de promouvoir des efforts clairs, complets et efficaces au niveau des industries en fournissant une approche analytique et une terminologie commune. Il vise également à soutenir le dialogue sectoriel visant à explorer et à identifier les problèmes communs potentiels entre les systèmes / pays, ainsi que les opportunités potentielles de coordination.

5.2.23. Il a fourni les prochaines étapes de la CIPM parmi lesquelles la nécessité de l'appropriation par les opérateurs, les participants et autres parties prenantes du secteur privé et du secteur public concernés dans chaque système / juridiction, du développement et de la mise en œuvre d'un plan d'action approprié pour son système ou sa juridiction. Chaque membre de la CIPM s'est engagé à soutenir la stratégie en encourageant et en surveillant les progrès réalisés dans ses domaines de compétence respectifs et en tirant parti de ses rôles de catalyseur, d'opérateur, de surveillant et / ou superviseur. La CIPM, en tant que comité, s'est engagé à soutenir la stratégie en promouvant et en surveillant en temps opportun les progrès de ses membres, en soutenant la coordination

intersectorielle et transnationale et en encourageant la sensibilisation et le soutien de l'adoption de la stratégie par toutes les banques centrales. A cet égard, les Gouverneurs ayant participé à la réunion de la BRI relative à l'économie mondiale se sont engagés à mettre la stratégie en pratique au sein de leurs institutions et juridictions. La CIPM devrait s'adresser désormais directement à l'ABCA, aux autres associations de banques centrales et aux différentes banques centrales du monde entier. Enfin, elle devrait explorer l'application de la stratégie aux réseaux de correspondants bancaires, en impliquant les superviseurs et les banquiers commerciaux, et à rendre la banque correspondante plus sûre, de sorte à éviter toute nouvelle de-risking.

5.2.24. En conclusion, M. Sweet a identifié quelques questions potentielles pour la discussion au sein de l'ABCA, notamment si les membres de l'ABCA considèrent la stratégie de CIPM comme pertinente, appropriée et opportune pour leurs institutions et juridictions respectives. Il s'agit également de la volonté des banques centrales d'explorer si, et dans l'affirmative, la manière dont chaque banque centrale devrait promouvoir, soutenir et suivre les progrès réalisés en mettant en œuvre la stratégie dans leur juridiction respective et la volonté des membres de l'association dans leur ensemble, si tel est le cas, de servir de catalyseur pour promouvoir et soutenir les progrès en temps opportun parmi leurs juridictions membres. Il a relevé aussi la préoccupation liée à la meilleure façon pour la CIPM d'appuyer les efforts individuels et collectifs des membres dans leurs juridictions.

5.3. Synthèse des discussions du panel

5.3.1. Pour cette session, le panel est composé de Dr. Okwu Joseph Nnanna, Vice-Gouverneur de la Central Bank of Nigeria (CBN), M. Deogratias Mutombo Mwana Nyembo, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC) et de M. Alain Herve Rasolofondraibe, Gouverneur de Banky Foiben'I Madagasikara.

5.3.2. Dr. Okwu Joseph Nnanna a partagé l'expérience du Nigeria en matière de flux financiers illicites (FFI). M. Deogratias Mutombo Mwana Nyembo a fait état de la détérioration des relations de correspondance bancaire dans son pays, en lien avec d'éventuelles poursuites judiciaires qui pourraient opposer les Etats-Unis d'Amérique à certaines autorités du pays. M. Alain Hervé Rasolofondraibe a concentré ses remarques essentiellement sur les principales sources des FFI.

5.3.3. Dans l'ensemble, les panélistes se sont concentrés sur les points suivants :

5.3.3.1. Au Nigeria, le premier facteur derrière les FFI dans ce pays est institutionnel, notamment la faiblesse du cadre institutionnel en matière de régulation et les problèmes d'instabilité économique et politique qui contribuent à accroître les flux financiers illicites ;

5.3.3.2. les panélistes ont soutenu qu'un environnement économique favorable et la conduite de politiques non contracycliques permettraient de rassurer la population et de leur faciliter l'accès aux services financiers. A cet égard, il a mis l'accent sur la nécessité de disposer d'un cadre juridique adéquat en vue de réduire les FFI. Ils ont également ajouté que la résolution du problème passe par la bonne gestion des réserves de change ;

5.3.3.3. les panélistes ont indiqué que le renforcement de la surveillance des institutions bancaires permettrait de limiter les FFI, en ce sens que les opérations de transfert passent pour la plupart par le système bancaire ;

5.3.3.4. ils ont soutenu que le plus important est de savoir ce qui est fait pour résoudre ce problème ;

5.3.3.5.ils ont indiqué que ces mesures ont d'énormes conséquences sur les personnes et les entreprises et ont relevé que les comptes des autorités sanctionnées devraient être gelés par la banque centrale, sans compter les procès probables. La BCC doit collaborer, dans le cadre de la mise en œuvre de ces sanctions, avec le Secrétariat d'Etat américain sur la manière de gérer cette situation. Du côté des Etats-Unis, la justice peut sanctionner tout correspondant bancaire qui ne respecterait pas cette décision ;

5.3.3.6.les panélistes ont rappelé qu'un rapport de Global Transparency a révélé que 416 millions de dollars américains sortent du pays (République Démocratique du Congo) chaque année. Ils ont soutenu que ces estimations ne sont que la partie émergée de l'iceberg et sont loin de refléter la réalité. Prenant l'exemple du seul secteur des télécoms en RDC, ils ont indiqué que l'autorité de régulation des télécoms a estimé le chiffre d'affaires déclaré à 375 millions USD pour l'année 2017. Pourtant, si sur 40 millions d'abonnés, 10 dollars US seulement sont payés en moyenne chaque mois, le chiffre d'affaires annuel estimé serait de 4,8 milliards USD. L'écart de plus de 4 milliards de dollar disparaîtrait dans les FFI non apparents. Ils ont ajouté que ce montant, considéré comme des FFI, n'inclut pas les FFI provenant des secteurs des ressources naturelles et des autres secteurs. Ils ont noté qu'à cause des FFI, l'économie congolaise ne tire pas profit, à chaque fois, des booms des matières premières ;

5.3.3.7.en outre, ils ont noté que les principaux mécanismes des FFI en RDC sont, en autres, l'opacité, la fraude fiscale, l'optimisation fiscale par les entreprises, l'organisation des exportations frauduleuses des minerais couverts par les groupes armés, les marchandises dédouanées dans les Etats voisins, etc ;

5.3.3.8.de façon générale, ils ont soutenu que les FFI affaiblissent les effets bénéfiques potentiels des chocs positifs extérieurs sur l'économie de la RDC en particulier et celle du continent africain en général. A cet égard, les panélistes ont mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer d'urgence et de manière ordonnée aux FFI, qui deviennent un enjeu majeur. Toutefois, ils se sont interrogés sur la manière, les moyens et les stratégies à mettre en œuvre pour le long terme ;

5.3.3.9.pour limiter ces abus, les panélistes ont mis l'accent sur le rôle des banques centrales africaines dans la lutte contre les FFI. Ils ont préconisé le renforcement des exigences en matière de contrôle et d'audit des opérations de la clientèle, à travers notamment le « Know Your Customer », le renforcement du dispositif de LBC/FT pour détecter les opérations suspectes et la déclaration de soupçon à la cellule des renseignements financiers, le développement des infrastructures des monnaies électroniques pour réduire la fraude et les sorties des FFI, ainsi que l'intensification et la systématisation des actions de sensibilisation du personnel des banques affecté dans les structures de lutte contre le blanchiment ;

5.3.3.10.au niveau national, ils ont prôné le renforcement de la gouvernance, des capacités institutionnelles et des dispositifs légaux, réglementaires et opérationnels contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

5.3.3.11.au niveau continental et international, ils ont souligné la nécessité d'impliquer l'UA, les Communautés Economiques Régionales (CER), la communauté internationale et les bailleurs de fonds institutionnels dans la lutte contre les FFI, de mettre en place un mécanisme d'échange efficient d'informations entre les pays pour dissuader les fraudeurs de l'impôt et d'augmenter les recettes fiscales, d'harmoniser la fiscalité en Afrique et de publier les informations sur les propriétaires réels des entreprises et des actifs bancaires internationaux suivant les normes internationales, pour des raisons de transparence et de traçabilité ;

5.3.3.12.en outre, les panélistes ont indiqué que les principaux acteurs des FFI sont avant tout le secteur commercial réel (téléphonie, mines, etc.). Ils ont rappelé que les FFI sont induits par la corruption et qu'à ce titre, le rôle des organismes de régulation reste central ;

5.3.3.13.ils ont soutenu l'intervention du Gouverneur de la SARB sur l'ampleur des FFI en Afrique. Ils ont indiqué que les chiffres souvent communiqués sur les FFI semblent erronés, en relation avec les problèmes statistiques en Afrique ;

5.3.3.14. les panélistes ont relevé que les phénomènes intra-groupes, les chocs politiques et les décisions de politiques macroéconomiques, notamment fiscales ou en matière d'importation sont des facteurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur les FFI. Ils ont justifié ces effets par la corruption induite par ces chocs et également par les élections qui entraînent une augmentation des transferts illicites de capitaux ;

5.3.3.15. face à ces défis, ils ont rappelé que certaines lois ont été prises dans certains pays. Toutefois, ils ont fait état de difficultés dans leur mise en œuvre et de la complexité du réseau, en raison des intérêts politiques et de la complicité des pays destinataires ;

5.3.3.16. les panélistes ont recommandé d'encourager l'implication et la volonté politique pour faire face aux défis liés à la lutte contre les FFI. Ils ont également encouragé la promotion de la coopération au niveau régional, à travers l'assistance des institutions financières, ainsi que l'action des banques centrales à travers le soutien des avancées technologiques.

5.3.4. Faisant la synthèse de ces présentations, le Président de la session a relevé l'impact négatif des FFI sur les économies africaines ainsi que leur ampleur, au regard des montants importants susmentionnés. A cet égard, il a appelé à la coordination des efforts, qui devraient être soutenus par les organisations internationales, telles que le FMI, à travers le renforcement des capacités. En outre, il a également noté la nécessité de renforcer le cadre juridique et institutionnel sur les FFI, en privilégiant une approche régionale, en vue de réduire l'impact négatif des FFI sur les économies africaines.

6. TROISIEME SESSION

6.1. Introduction

6.1.1. Cette session a été présidée par M. Lesetja Kganyago, Gouverneur de la South African Reserve Bank (SARB). Le thème portait sur l'«*Impact de la détérioration des relations des correspondants bancaires sur le développement du secteur financier et la croissance économique en Afrique*», présenté par M. Andries du Toit, Trésorier du Groupe FirstRand Group et Dr. George Elombi, Vice-Président Exécutif d'Afreximbank. Le panel était composé de la Banque Centrale de Tunisie, de la Central Bank of The Gambia et de la Bank of Mauritius.

6.2. Synthèse de la communication

6.2.1. M. Andries Du Toit a axé sa présentation sur les missions du secteur bancaire, la détérioration des relations de correspondance bancaire et la formulation de recommandations.

6.2.2. Il a indiqué que le secteur bancaire dans l'économie est un mécanisme de contrôle et de transmission. Le secteur bancaire était l'interface entre les emprunteurs et les épargnants. Les banques n'ont pas pour seule mission de recevoir des dépôts. Les fonctions du secteur bancaire visent notamment à faciliter l'accès au système de paiement, le règlement des recettes et paiements en devises, la conservation des soldes monétaires des pays ainsi, l'accès à la plateforme opérationnelle bancaire.

6.2.3. Outre la protection des intérêts des créanciers et le maintien d'une valeur liquidative positive pour ses actionnaires, les banques remplissent diverses fonctions d'importance systémique qui doivent être protégées pour prévenir les perturbations de l'économie toute entière, à savoir les prêts, les dépôts, les activités sur les marchés des capitaux, et les paiements, règlements et compensations.

6.2.4. M. du Toit a noté que la stabilité est structurelle et que la structure du marché contribue à créer des institutions d'importance systémique. Les banques sont autorisées à opérer par leurs autorités de réglementation et à agir en tant que dépositaires des fonds publics, tout en assumant une responsabilité fiduciaire. Cela signifie qu'il existe un contrat social qui implique que le peuple

cède certains droits à un Gouvernement ou à une autre autorité afin de recevoir ou de maintenir l'ordre social (Jacques Rousseau, 1972).

6.2.5. Le rapport du Comité de Stabilité Financière (CSF) sur les données des correspondants bancaires, mis à jour le 6 mars 2018, a montré une diminution des messages interbancaires, en raison de la variation du nombre moyen des contreparties dans plusieurs régions du monde. Par exemple, en Afrique, le nombre moyen est passé de 38,8% en janvier 2011 à 34,8% en juin 2017 contre une baisse de 109,2% à 97,6% en Europe (hors Europe de l'Est) et de 95,0% à 93,2% en Amérique du Nord.

6.2.6. Dans l'ensemble, le rapport de l'enquête visant à évaluer l'existence, les causes et l'impact du de-risking dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux en Afrique orientale et australe (ASAAMLG) a montré que le problème de de-risking affectait la majorité des pays membres de la région ASAAMLG, mais à des niveaux variés. Si certains pays ont eu un impact relativement faible, d'autres ont été gravement touchés, en particulier les pays considérés comme présentant un risque élevé. Les impacts économiques du de-risking ont également été ressentis dans la région. Il s'agit notamment des difficultés d'accès aux systèmes de paiement internationaux et aux marchés étrangers pour le commerce, de la fermeture d'établissements par les institutions, de la réduction du volume des opérations, de la baisse des résultats financiers et des pertes d'emplois.

6.2.7. Le rapport a également évalué l'impact de de-risking sur la RCB, la relation client, les envois de fonds et l'inclusion financière.

6.2.8. Le rapport de la commission consultative sur les paiements et les infrastructures de marché et le rapport de la BRI sur la correspondance bancaire ont formulé des recommandations sur l'utilisation des applications « Know Your Customer », notamment l'utilisation de l'identificateur d'entité légale dans les opérations de correspondances bancaires et les initiatives de partage d'informations.

6.2.9. En analysant les facteurs à l'origine du retrait des RCB, M. Du Toit a soutenu qu'ils étaient liés à des considérations de rentabilité et d'évaluation des risques. Par conséquent, les réponses stratégiques et les initiatives de l'industrie devraient avoir un impact significatif sur les pressions exercées par la RCB et un impact limité sur le retrait de la RCB. Ils devraient également avoir d'autres arrangements pour atténuer l'impact du retrait de la RCB et des mesures temporaires en cas de perte brusque et complète de la RCB.

6.2.10. Il a ajouté qu'au cours des 18 derniers mois, la Table ronde sur les services financiers (TRSF) a largement collaboré avec les principaux acteurs, notamment la Société Financière Internationale (SFI), la Banque Mondiale (via le Trésor National) et l'ESAAMLG (via la SARB), sur la recherche de potentielles solutions au problème de de-risking en Afrique Subsaharienne. Ces engagements semblent constituer un argument convaincant pour qu'une banque africaine agisse en tant que centre de compensation régional pour assurer la compensation en dollar, en livre sterling et en euro, au nom de petites banques africaines de l'Afrique subsaharienne.

6.2.11. Pour conclure, M. Du Toit a mis l'accent sur la nécessité de prendre en considération l'adoption de normes de marché et de normes réglementaires en matière de paiement, de règlement et de compensation et les autres réformes réglementaires visant à faciliter le commerce inter-régional et des véhicules utilitaires centraux KYC / LBC / CFD (Contrat de Différence) pour aider davantage le commerce interrégional. Elle a ajouté que les banques centrales pourraient également fournir des services de compensation.

6.2.12. Après cette présentation, Dr George Elombi, Vice-Président Exécutif d'Afreximbank, a fait un exposé sur le sous-thème « Des initiatives en cours pour les institutions financières africaines : la plate-forme de dépôt Mansa d'Afreximbank et la mobilisation des ressources africaines ».

6.2.13. Il a centré sa présentation sur l'impact du plan stratégique 2021, la présentation de la plate-forme de dépôt dénommée « Mansa », la mobilisation de ressources en Afrique et le soutien que pourraient fournir les banques centrales africaines.

6.2.14. Il a indiqué que Afreximbank est une institution panafricaine de financement du commerce supranational créée en 1993 sous les auspices de la Banque Africaine de Développement pour stimuler une expansion et une diversification constantes du commerce africain. Il s'agit d'accroître rapidement la part de l'Afrique dans le commerce à l'échelle mondiale et d'agir en tant qu'institution financière de premier plan, à but lucratif et socialement responsable et comme un centre d'excellence en matière de commerce africain. Le mandat de la Banque est de financer et de promouvoir le commerce intra et extra-africain en utilisant trois principaux services, à savoir à savoir le crédit, la gestion des risques ainsi que des services d'information et de conseil commerciaux.

6.2.15. Ses principaux objectifs sont de faciliter et financer le commerce intra-africain et afro-sud, d'accroître l'accès au financement du commerce et de faciliter et financer les exportations de l'Afrique vers le reste du monde, en mettant l'accent sur les exportations à forte valeur ajoutée. Ils visent également à faciliter et à financer les importations génératrices d'exportations ainsi que les importations essentielles en Afrique et à améliorer les capacités en matière de commerce, tout en transformant le commerce en Afrique.

6.2.16. Compte tenu de l'environnement actuel et des perspectives, la Banque a lancé, en décembre 2016, son 5^e Plan Stratégique, axé sur l'accomplissement du mandat fondamental consistant à promouvoir le développement en Afrique, à travers le commerce et son financement. Ce plan stratégique comporte 4 grands axes, à savoir :

6.2.16.1. le développement du commerce intra-africain, avec l'objectif d'accroître d'au moins de 50% le volume des échanges commerciaux intra-africains d'ici 2021 ;

6.2.16.2. -l'industrialisation et le développement des exportations, à travers notamment le financement d'au moins 10% par an des biens manufacturés exportés et des services ;

6.2.16.3. -le développement du leadership dans le domaine de la finance et du commerce, notamment en finançant 1% des exportations de produits africains manufacturés ;

6.2.16.4. l'amélioration des performances et de la solidité financière, notamment par l'atteinte d'une capitalisation de 3,5 milliards USD à l'horizon 2021 et par la réduction du ratio coût / revenu à un niveau inférieur à 30%.

6.2.17. En outre Dr. Elombi a souligné qu'Afreximbank avait pris l'initiative de créer MANSa, une plate-forme / source unique de données relatives aux questions portant sur les Diligences raisonnables du client / Know Your Customer, avec une attention particulière pour les institutions financières et les entreprises africaines. Le nom de la plate-forme Mansa provient du nom de Mansa Musa, le 10^e empereur de l'empire du Mali (1312-1337).

6.2.18. La plate-forme de référence Mansa est un référentiel centralisé pour le partage et l'accès aux informations nécessaires pour effectuer des vérifications rapides sur les entités africaines. Il facilite la mise à disposition d'informations sur la KYC sur les entités africaines et la conduite de vérifications rapides sur les contreparties africaines conformément aux meilleures pratiques internationales. Il visait également à promouvoir les pratiques de bonne gouvernance entre les entités africaines.

6.2.19. Il a soutenu que la plate-forme MANSa avait été créée pour relever les défis qui affectent le commerce en Afrique, notamment la tendance croissante des flux financiers mondiaux et des crimes financiers, le manque d'informations sur les entités africaines et les institutions financières en matière de référentiels de diligences rapides et le gap d'infrastructures, estimé de 95 à 100 milliards de dollars américains par an. Il a indiqué que l'abonnement à MANSa sera ouvert aux principaux acteurs du commerce en Afrique.

6.2.20. Par ailleurs, il a présenté les avantages de l'adoption de la plate-forme MANSa, notamment la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilité des entités africaines, la réduction des coûts de conformité pour les banques internationales et les entités

commerciales internationales, en maintenant des relations avec les contreparties africaines. La plate-forme permet également de réduire le risque perçu du commerce en Afrique, d'atténuer les conséquences négatives de la perception à haut risque des entités africaines ainsi que la promotion commerciale en stimulant l'adoption de nouveaux systèmes commerciaux et de paiement tels que les plates-formes de paiement mobiles.

6.2.21. Dr. Elombi a indiqué qu'Afreximbank reconnaît la nécessité de mettre en place des mécanismes urgents pour mobiliser les ressources nationales en Afrique afin de soutenir les investissements et le développement d'infrastructures liées aux exportations et au commerce en Afrique. La mobilisation des ressources en Afrique repose sur la compréhension du rôle de la mobilisation des ressources nationales et de l'investissement direct étranger dans la transformation structurelle des économies africaines. L'élargissement du commerce intra-africain et la promotion de l'industrialisation et du développement des exportations sont des priorités qui constituent les piliers du plan stratégique de la banque dénommé "impact 2021".

6.2.22. Il a ajouté que les initiatives d'Afreximbank visant à soutenir la mobilisation des ressources nationales sont liées aux principaux piliers de son plan stratégique et rendues nécessaires par la nécessité de freiner la fuite des capitaux en Afrique et de canaliser ces ressources pour financer le développement du continent. La nécessité de tirer parti des fonds souverains africains et des institutions similaires, ainsi que de combler le fossé créé par les agences internationales de développement dans le financement du commerce en Afrique a également motivé ces initiatives.

6.2.23. Le Vice-Président Exécutif d'Afreximbank a fait état du Programme de Dépôts des Banques Centrales (PDBC), visant à mobiliser une partie des réserves de change des banques centrales africaines et des fonds d'investisseurs institutionnels pour financer des opérations commerciales et des projets viables, tout en offrant un bon rendement aux dépositaires. Ce programme avait pour but d'aider les pays détenteurs de comptes faisant partie du PDBC à financer leurs importations essentielles provenant d'autres pays africains et de contribuer à l'amélioration du commerce régional et à l'intégration des économies africaines. Il vise également à diversifier et à minimiser les risques d'agences/ contreparties, associés au placement des réserves de changes extérieures des pays africains dans quelques institutions financières de l'OCDE. Il a soutenu que le PDBC donnerait un nouvel élan au développement et à la croissance du commerce des pays participants.

6.2.24. Il a conclu en indiquant comment les banques centrales pourraient soutenir Afreximbank. Il a demandé aux banques centrales de défendre leurs intérêts, de souscrire et d'aider à intégrer le MANSa en tant qu'outil facilitant l'efficacité des diligences raisonnable dans leurs pays, de tirer parti de la plate-forme fournie par le PDBC pour soutenir la mobilisation de ressources pour le développement économique de l'Afrique et de discuter avec la Banque des opportunités d'explorer les domaines de collaboration possibles en ce qui concerne les initiatives d'Afreximbank.

6.3. Synthèse des discussions du panel

6.3.1. Le panel était composé par le Prof. Marouane El Abassi, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, M. Bakary Jammeh, Gouverneur de la Central Bank of The Gambia et M. Yandraduth Googoolye, Gouverneur de la Bank of Mauritius.

6.3.2. Les principaux points suivants ont été notés par les panélistes :

6.3.2.1. l'affaiblissement de l'Etat tunisien, en relation avec l'insécurité régnant à la frontière avec la Libye et l'Algérie. En effet, plusieurs facteurs conjugués, notamment l'émergence du terrorisme dans ces régions, les attentats en Tunisie et les chocs pétroliers ont considérablement affecté l'économie du pays ;

6.3.2.2. les chocs géopolitiques, liés à la liste noire établie par les Etats-Unis sur certaines autorités tunisiennes, qui sont de nature à amplifier les difficultés économiques ;

6.3.2.3. par conséquent, les panélistes ont invité les institutions financières à tenir compte de l'environnement peu favorable, induit par ces différents chocs et qui favorisent les FFI ;

6.3.2.4. pour les limiter, ils ont mis l'accent sur la transparence, le partage des informations financières et des connaissances, du savoir-faire, qui devraient tenir compte des réalités du pays ainsi que de ses capacités ;

6.3.2.5. l'importance des travaux portant sur les relations des correspondants bancaires est soulignée, au regard des problèmes auxquels sont confrontées de nombreuses petites banques ;

6.3.2.6. sur le plan macroéconomique, les enseignements tirés des récentes crises économiques et financières internationales ont montré une forte relation entre le secteur financier et le secteur économique réel, en raison de la transmission des perturbations enregistrées dans un secteur à l'autre. A cet effet, les banques centrales sont invitées à prendre en considération les problèmes liés à la perte des relations de correspondance bancaire, afin de prévenir toute crise financière qui pourrait également affecter le secteur réel ;

6.3.2.7. les panélistes ont reconnu que le problème de de-risking constitue un grand défi pour les banques centrales et que celles-ci devraient associer les banques commerciales dans la résolution de ce problème dans toutes les régions. Ils ont ajouté que la persistance du de-risking contribuera à réduire les activités commerciales, ce qui affectera négativement la croissance économique, en liaison avec le lien susmentionné entre secteur financier et secteur économique ;

6.3.2.8. les défis de la lutte contre les flux financiers illicites, le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme ainsi que le de-risking devraient être relevés selon une approche régionale, pour plus d'efficacité, au regard de leur complexité ;

6.3.2.9. les panélistes ont rappelé que la plupart des Etats Africains font face à la détérioration des RCB. Après avoir relevé l'importance du rôle joué par les banques en tant qu'intermédiaires financiers et leur contribution dans le développement économique, ils ont indiqué que les relations de correspondance bancaire permettent de dynamiser les systèmes de paiement et que par conséquent, leur détérioration constitue un défi majeur pour le système financier et les autres acteurs ;

6.3.2.10. prenant l'exemple des expatriés, ils ont fait remarquer que ceux qui optent pour les voies formelles ont besoin des correspondants bancaires pour l'envoi de leurs fonds. Ainsi, la détérioration des RCB se traduira par la diminution du chiffre d'affaires des banques. A cet égard, ils ont soutenu que le de-risking a inévitablement un impact sur les systèmes de paiement et le système économique tout entier, en liaison avec la baisse de l'activité économique. S'agissant de Maurice, il est à noter que 2 banques correspondantes en dollar et en Euro sont concernées par le problème du de-risking ;

6.3.2.11. au regard de son impact négatif, des réflexions ont été menées au sein de la banque centrale en vue d'apporter des solutions. Dans ce cadre, la mise en place d'un comité de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est en cours à Maurice. Ce comité sera chargé notamment de vérifier les données des clients et les types de transactions ainsi que la mise à jour des données ;

6.3.2.12. pour plus d'efficacité, les panélistes ont appelé à la conduite d'une politique adéquate dans les pays et à la sensibilisation à l'étranger, en vue de satisfaire les attentes des correspondants bancaires. Ils ont également fait état de la nécessité de disposer d'une base de données fiables et d'une technologie financière (blockchain ou Fintech). Ils ont soutenu que la lutte contre l'économie informelle, liée au paiement mobile pourrait contribuer à atténuer les effets du de-risking ;

6.3.2.13. pour assurer l'efficacité de ces mesures, les panélistes ont recommandé l'implication de tous les acteurs, à travers notamment l'organisation de réunions tripartites périodiques entre la banque centrale, les banques et les partenaires.

6.3.3. A la suite de ces présentations et commentaires sur les transferts de fonds, le Président de la session, M. Kganyago, a indiqué que de façon générale, les solutions présentées ont trait au partage d'informations et à la question de KYC, qui devient fondamentale. Il a rappelé que les informations devraient être mises dans une plate-forme qui permettrait de réduire les coûts. Dans ce cas, il serait nécessaire de disposer d'une réglementation adéquate. Toutefois, il a fait remarquer que les présentations n'ont pas suffisamment fait état de Regtech qu'il juge important.

7. QUATRIEME SESSION

7.1. Introduction

7.1.1. Cette session portant sur le "*Partage d'expériences sur la détérioration des relations avec les correspondants bancaires en Afrique*" a été présidée par M. Tarek Amer, Gouverneur de la Central Bank of Egypt (CBE). Elle a enregistré cinq communications présentées par la Central Bank of Sudan, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Bank of Zambia, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et la Bank of Uganda.

7.2. Synthèse des communications des Banques Centrales

7.2.1. Expérience de la Central Bank of Sudan

7.2.1.1. La présentation de l'expérience a été faite par M. Massad Mohamed Ahmed, Gouverneur par intérim de la Central Bank of Sudan (CBS). Avant de commencer, il a indiqué que la CBS est dans une période de transition, en raison du décès du Gouverneur et qu'il exerçait dans une banque primaire quatre mois plus tôt.

7.2.1.2. Il a relevé qu'au Soudan, le chemin à parcourir en matière de relations de correspondance bancaire restait encore long, au regard des sanctions internationales infligées à ce pays. Il a noté avec satisfaction la levée des sanctions, grâce aux consultations directes et les efforts entrepris avec les USA.

7.2.1.3. Toutefois, il a fait remarquer que dans les années 80, des retraits de banques correspondantes occidentales et arabes avaient été enregistrés.

7.2.1.4. Il a mis l'accent sur les potentialités du pays, au regard de l'importance du nombre de soudanais travaillant à l'étranger. Il a fait état des pertes énormes et du lourd tribut payé, en raison des sanctions susmentionnées.

7.2.1.5. M. Hamed a ajouté que des précautions ont été prises face à l'interruption des flux financiers étrangers. Ainsi, sur le plan organisationnel, une réglementation a été mise en place par la CBS et le Gouvernement en vue d'assurer la protection des acteurs financiers soudanais. A cet égard, le Gouvernement avait pris des mesures, notamment la mise en place d'informations financières et d'un comité de lutte contre la corruption. Il a soutenu que le Soudan dispose d'une expérience singulière dans le secteur financier, notamment l'adoption du principe de la loi islamique, la charia. La banque centrale s'assure également de l'efficacité des banques. Toutes ces réglementations ont permis de limiter les transactions illicites.

7.2.1.6. En outre, le CBS s'efforce de développer les Fintech et s'intéresse beaucoup à la microfinance afin de donner plus de possibilités de financement à l'économie.

7.2.1.7. Avant de clore ses propos, il s'est interrogé sur la manière de faire l'équilibre entre toutes ces réglementations et les hommes d'affaires, qui ne veulent pas d'obstacles, qui sont susceptibles d'affecter leurs activités. Il s'est également préoccupé sur la manière de tirer profit des expériences mutuelles afin d'améliorer les dispositifs réglementaires en matière de contrôle des FFI.

7.2.1.8. Pour terminer, il a indiqué que ces préoccupations étaient vitales et que les efforts devraient être déployés en vue d'y apporter les réponses appropriées.

7.2.2. Expérience de la BCEAO

7.2.2.1. L'expérience de la BCEAO a été présentée par M. Oumar Tatam LY, Conseiller Spécial du Gouverneur. Il a centré son exposé sur les faits stylisés du de-risking et des flux financiers, la politique générale de la BCEAO et les pistes de réflexion.

7.2.2.2. Il a indiqué que selon une étude du Conseil de Stabilité Financière publiée en mars 2018, le de-risking a affecté toutes les régions du monde, quoique dans des proportions variées. Il a relevé qu'entre 2013 et 2015, les régions les plus affectées sont l'Océanie (-22,3%) et l'Amérique Latine (-15,8%). L'Afrique est également touchée par la baisse du nombre de correspondants bancaires, avec un taux de 10,3%. A l'échelle continentale, les variations dans les relations de correspondants bancaires ont évolué dans une fourchette comprise entre -37% et +10% sur la période de 2013 à 2015.

7.2.2.3. Il a noté dans l'UEMOA qui compte 138 banques, une diminution de 10,7% du nombre moyen de correspondants bancaires étrangers sur la période de 2010 à 2017, nonobstant un accroissement du nombre total de correspondants. Toutefois, des disparités ont été relevées selon les pays. A l'exception de la Guinée-Bissau qui a connu une augmentation de ses relations de correspondance bancaire, deux groupes de pays se dégagent, à savoir d'une part, les pays où les banques affichent de fortes baisses, à savoir le Bénin (-31%), le Niger (-19%), le Burkina (-16%) et le Togo (-12%) et d'autre part, ceux dont les banques présentent un repli modéré, de l'ordre de -6% (Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal).

7.2.2.4. M. Ly a soutenu que les motifs invoqués par les correspondants bancaires de l'UEMOA ont trait au recentrage des activités sur des zones géographiques spécifiques (56%) et au faible volume des transactions qui n'assure par leur rentabilité, au regard des coûts de maintien de la relation et des risques liés à une non-conformité (37%) et les insuffisances de la gouvernance interne des banques partenaires (2%), notamment le plus souvent celles n'appartenant pas à des groupes internationaux. Ainsi, la rationalité économique dans un contexte de relèvement des exigences prudentielles et le risque de non-conformité réglementaire en matière de LBC/FT sont les deux facteurs principaux qui ont incité les banques correspondantes à reconsidérer leurs relations bancaires.

7.2.2.5. Dans l'UEMOA, il n'est pas apparu un lien explicite entre le de-risking et l'orientation des Flux Financiers Illicites. En effet, le taux moyen des FFI dans l'UEMOA est estimé à 7,6% du commercial international en 2014, un profil comparable à celui des pays de l'Afrique Subsaharienne (7,6%), même si les données sur les FFI semblent être imprécises et parcellaires.

7.2.2.6. Il a été noté que le de-risking ne semble pas avoir eu un impact négatif sur l'activité bancaire dans l'UEMOA sur la période 2010-2016, en raison de l'augmentation annuelle du volume des transferts internationaux des banques (+7,7%), de l'accroissement du produit net bancaire des banques (+11,5%) et de l'amélioration de l'inclusion financière, avec une hausse du taux de bancarisation strict allant de 10,8% à 16,8% et de celle du taux d'accès aux services financiers de 23% à 61%.

7.2.2.7. Le Conseiller Spécial du Gouverneur a soutenu que la relative résilience de l'UEMOA au phénomène du de-risking et aux FFI s'explique par la politique générale de la BCEAO, notamment les politiques réglementaires mises en œuvre en matière de LBC/FT, le dispositif opérationnel de renseignement financier mis en place dans les pays de l'Union et les dispositifs internes adoptés par la BCEAO en matière d'opérations financières effectuées pour compte propre.

7.2.2.8. Au niveau de la réglementation, un processus continu de prise en compte dans le cadre juridique communautaire des standards internationaux en matière de LBC/FT est suivi, avec l'adoption en 2003 de deux lois relatives à la LBC et au FT dans l'UEMOA, l'édiction en 2015, d'une

instruction précisant les modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'argent et d'une nouvelle loi relative à la LBC/FT tenant compte des nouvelles recommandations du GAFI 2012.

7.2.2.9. S'agissant du dispositif de renseignement financier, il a été procédé à la mise en place à partir de 2004, d'une "Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF)" qui a pour mission d'analyser et de traiter les renseignements permettant d'établir l'origine des transactions faisant l'objet de déclarations de soupçons (3.336 opérations suspectées dans l'UEMOA entre 2013 et 2017) et de transmettre à la justice des rapports sur les opérations suspectes.

7.2.2.10. Quant au dispositif interne à la BCEAO, il est articulé autour de 3 axes (fonctionnel, stratégique et opérationnel), en vue d'assurer un niveau raisonnable de prévention contre des transactions en rapport avec le blanchissement de capitaux et le financement du terrorisme. Au plan fonctionnel, le dispositif interne de LBC/FT est suivi à un niveau hiérarchique élevé, notamment par le Contrôleur Général de la BCEAO. Au plan stratégique, les responsabilités sont assurées par un Conseiller du Contrôleur Général, chargé de l'élaboration et de la mise à jour des procédures internes et de la coordination de l'échange d'informations avec les correspondants. Sur le plan opérationnel, il est notamment mis en œuvre par le déploiement de "Sanctions Screening", l'outil de screening et de monitoring des clients et des transactions fourni par SWIFT.

7.2.2.11. En conclusion, M. Ly a émis quelques pistes de réflexions, visant à :

- poursuivre les efforts en vue de mieux appréhender les FFI et le phénomène de de-risking ;
- accroître la collaboration et l'échange d'informations entre les banques et les régulateurs ;
- améliorer les capacités techniques dans les juridictions affectées par le de-risking ;
- renforcer les outils de vérification des transactions et de conformité des banques ;
- promouvoir la supervision des services financiers numériques et les entreprises FinTech.

7.2.3. Expérience de la Bank of Zambia

7.2.3.1. Elle a été présentée par Dr. Denny Kalyalya, Gouverneur de la Bank of Zambia. Il a noté que la Zambie n'est pas trop confrontée à un problème de de-risking, en raison de sa faible exposition au système financier international.

7.2.3.2. Toutefois, il a relevé que des défis restent à relever, en raison des risques potentiels. Ainsi, la banque centrale a pris des directives appropriées en matière de surveillance des entrées et des sorties de capitaux. Celles-ci ont été mises en œuvre dans un cadre beaucoup plus élargi, comprenant d'autres institutions au niveau de l'Etat, qui traitent également des questions en matière de renseignement financier et de blanchiment de capitaux.

7.2.3.3. Il a ajouté qu'en Afrique, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, les informations relatives aux flux financiers internes sont plus disponibles que celles sur les flux externes, en raison de l'insuffisance d'informations sur ces derniers, ce qui constitue un sujet de préoccupation. Outre cette situation, s'ajoute l'existence d'un important secteur informel non conforme à la LBC / FT.

7.2.3.4. Dr. Kalyalya a indiqué qu'en ce qui concerne le cadre juridique, des poursuites avaient été engagées mais que celles-ci sont restées marginales.

7.2.3.5. La Zambie a mis l'accent sur les défis futurs à relever, notamment la participation des pays hôtes aux institutions financières opérant en Zambie afin de promouvoir l'échange de données et de remédier aux carences constatées. Dans ce cadre, des missions de surveillance conjointes entre la Zambie et les pays hôtes ont été mises en place et les premières missions ont commencé.

7.2.3.6. Pour terminer, il a dit avoir apprécié les réflexions et les travaux présentés par Afreximbank.

7.2.4. Expérience de la BEAC

7.2.4.1. M. Dieudonné Evou Mekou, Vice-Gouverneur de la BEAC, a présenté l'expérience de la BEAC. A l'entame de ces propos, il a indiqué que la BEAC se félicite du choix du thème du symposium qui est d'actualité, en ce sens que la question de la détérioration des RCB constitue un obstacle au développement des activités dans les pays en développement, en particulier l'Afrique. Il a soutenu que les activités dans les pays en développement ne doivent pas être évincées par celles des pays développés.

7.2.4.2. Il a noté les progrès accomplis dans la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), en matière de LBC/FT. A cet égard, il a cité, au plan normatif, la mise en place en avril 2016, d'un cadre juridique de prévention et de répression du blanchiment des capitaux et du Financement du terrorisme et de la prolifération des armes, visant à incriminer et prévenir le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux recommandations du GAFI.

7.2.4.3. Au plan institutionnel, le Vice-Gouverneur de la BEAC a fait état de la mise en place du Groupe d'Action contre le Blanchiment des Capitaux en Afrique Centrale (GABAC), qui a enregistré l'adhésion de la République Démocratique du Congo (RDC), permettant ainsi d'élargir la zone d'action de cette institution sur le plan géographique. En outre, la création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) en 1990 et l'harmonisation de la réglementation bancaire en Afrique Centrale en 1992 ont permis de préserver l'intégrité du système bancaire et d'en garantir la résilience, tout en assurant le contrôle des flux financiers et de la microfinance.

7.2.4.4. Il a ajouté que la CEMAC a mis également en place d'autres procédures et des dispositions au plan institutionnel et a indiqué que la réglementation évolue vers la mise en place d'un identifiant bancaire unique. De façon générale, il a noté une évolution constante en matière de LBC/FT.

7.2.4.5. Pour terminer, il a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre l'affinement de la réglementation, tant au niveau des acteurs financiers que non financiers. Il a ajouté que le mobile money prend de l'ampleur dans la zone et il est important de le contrôler.

7.2.5. Expérience de la Bank of Uganda

7.2.5.1. L'expérience de la Bank of Uganda (BOU) a été présentée par le Dr Louis Kasekende, Vice-Gouverneur de la Bank of Uganda. Il a indiqué que la question de la détérioration des relations des correspondants bancaires était une préoccupation pour les banques centrales de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). En 2017, la commission des affaires monétaires de la CAE, qui regroupe toutes les banques centrales de cette zone, a demandé à ses membres d'évaluer dans quelle mesure les banques commerciales des Etats membres de la CAE avaient perdu des relations de correspondance bancaire avec des banques internationales.

7.2.5.2. En conséquence, les réponses à une enquête menée par Bank of Uganda (BOU) auprès des banques commerciales nationales ont montré que l'ampleur de la perte des relations de correspondant bancaire par ces banques était relativement limitée. Seules trois banques

commerciales sur 24 présentes sur le marché intérieur semblent être concernées. La motivation de la banque correspondante était essentiellement commerciale plutôt que la réduction du risque en soi.

7.2.5.3. A l'exception de ces trois cas, les banques commerciales en Ouganda n'ont pas été touchées par le phénomène du de-risking. De nombreuses banques en Ouganda sont des filiales de groupes bancaires internationaux ou régionaux et utilisent des institutions de leur groupe bancaire pour effectuer des transactions bancaires correspondantes. Les filiales des banques internationales bénéficient également d'un fort soutien de la part de leurs banques mères pour améliorer la gestion des risques liés au blanchiment d'argent et à la lutte contre le financement du terrorisme (LBC / FT) et pour établir des relations avec les correspondants bancaires.

7.2.5.4. Afin d'atténuer les risques de perte des relations avec les correspondants bancaires, le Gouvernement ougandais et la BOU ont mis en place des mesures pour garantir le respect par le secteur financier ougandais des meilleures pratiques internationales en matière de protection contre les abus du système financier. Ces mesures comprennent notamment l'établissement d'un cadre juridique solide pour la LBC / FT, à savoir la promulgation de la loi de 2013 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et des règlements complémentaires, ainsi que la mise en place et les directives de diligence rapides des banques, exigées par BOU. Il s'agit également de la conformité aux mesures des Nations Unies sur la LBC / FT ainsi que les mesures prises par BOU pour renforcer la coopération avec les autorités de réglementation d'autres juridictions, y compris l'établissement de protocoles d'accord.

7.2.5.5. Dr Kasekende a indiqué qu'un défi majeur a été l'énigme juridique concernant la mise en œuvre des sanctions américaines qui ne font pas partie de la liste de l'ONU. Il a ajouté que l'autre défi concerne les bureaux de change. Bien qu'ils fassent partie du secteur formel, ceux-ci effectuent des transactions de gré à gré qui peuvent ne pas prendre en compte les lignes directrices de LBC / FT. Il a mis l'accent sur la nécessité d'être plus vigilants sur les pratiques KYC.

7.2.5.6. Il a conclu en soutenant que pour avancer dans la lutte contre les flux illicites, il est nécessaire de renforcer la législation, de mettre en place une plate-forme pour partager les informations, de renforcer les services de renseignement financier, de permettre aux petites banques de disposer de plates-formes communes pour discuter des problèmes et de renforcer les systèmes d'identification, tels que les cartes d'identité nationales des pays, de sorte à garantir le respect des lois et réglementations relatives à la LBC / FT.

7.2.5.7. A la suite de la présentation de ces diverses expériences, le Président de la session, M. Tarek Amer, Gouverneur de la Central Bank of Egypt, a relevé les différences entre les situations rencontrées par les divers pays en matière de de-risking et des questions liées aux FFI. Il a notamment souligné la nécessité de promouvoir la coopération entre les banques centrales membres de l'ABCA ainsi qu'avec d'autres partenaires pour s'attaquer aux problèmes liés aux FFI. La question du de-risking devrait également être examinée et des propositions formulées pour résoudre le problème au niveau continental.

7.3. Quelques principaux points issus des discussions

7.3.1. Les Gouverneurs ont estimé que l'accent devrait être mis sur le rôle des banques centrales africaines dans la lutte contre les FFI, à travers le renforcement des exigences en matière de contrôle et d'audit des opérations de la clientèle, à travers notamment le KYC, le renforcement du dispositif de LBC/FT pour détecter les opérations suspectes et la déclaration de soupçon à la cellule des renseignements financiers, le développement des infrastructures des monnaies électroniques pour réduire la fraude et les FFI, ainsi que l'intensification et la systématisation des actions de sensibilisation du personnel des banques affecté dans les structures de lutte contre le blanchiment ;

7.3.2 Ils ont appelé à la coordination des efforts des banques centrales, qui devraient être soutenus par les organisations internationales (FMI), par le renforcement des capacités. Ils ont

également noté la nécessité de renforcer le cadre juridique et institutionnel sur les FFI, en privilégiant une approche régionale, en vue de réduire l'impact négatif des FFI sur les économies africaines ;

7.3.3. Au regard de l'importance de la question du KYC, les Gouverneurs ont encouragé le partage d'informations, tout en souhaitant que les informations soient mises dans une plate-forme qui permettrait de réduire les coûts. Par conséquent, ils ont souligné la nécessité de disposer d'une réglementation adéquate.

